

Priorité numéro 4

Pour lutter contre les changements climatiques

Proposition numéro 1

Que les partis politiques exigent un plan d'action crédible pour éliminer notre dépendance au pétrole et militer pour une transition juste.

Priorité numéro 5

Pour renforcer la démocratie

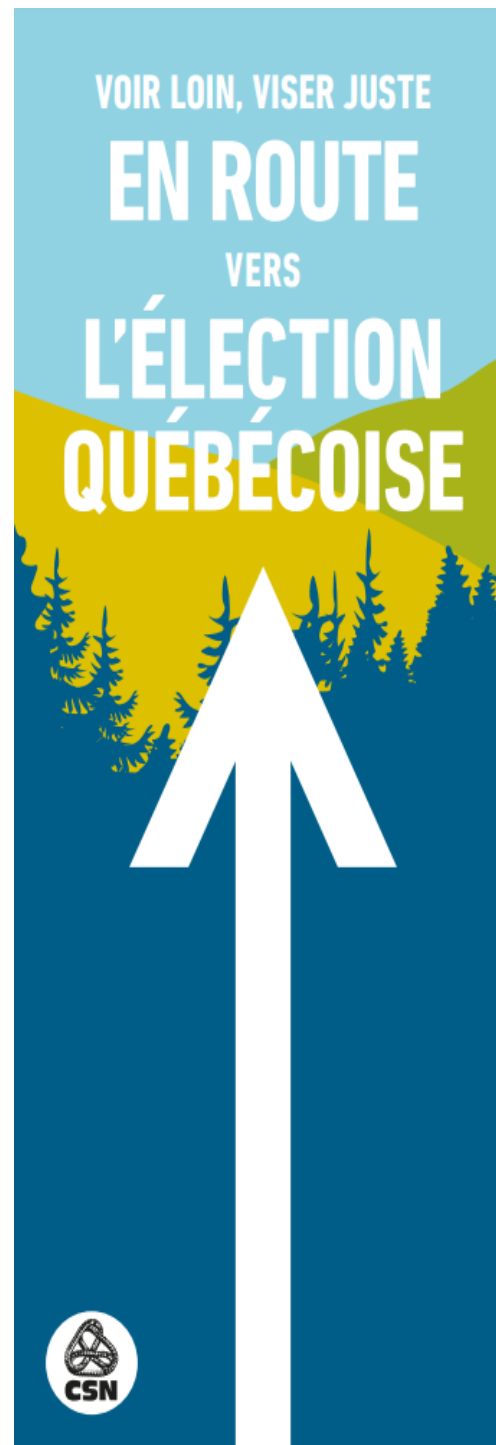
Proposition numéro 1

Que les partis politiques réclament une aide financière publique adéquate et des mesures réglementaires pour assurer la production d'une information de qualité et diversifiée au Québec.



Plateforme
régionale
En route vers
l'élection
québécoise 2018

Présenté à l'assemblée générale
Du Conseil central des Laurentides
Le 1^{er} mai 2018



Priorité numéro 1

Pour assurer l'universalité, l'accessibilité et la qualité des services publics

Proposition 1

Que les partis politiques s'engagent à mener la lutte contre les paradis fiscaux en instituant des politiques qui permettent la récupération des montants qui échappent au fisc, dont l'imposition des dividendes reçus au Québec et qui fait l'objet de déductions à l'étranger, et qui reconnaissent l'aide professionnelle à l'évasion fiscale ou à l'évitement fiscal abusif comme une activité criminelle.



Proposition 2

Que les partis politiques s'engagent à mettre tout en œuvre pour augmenter de façon significative l'accessibilité et la qualité des services publics.

Proposition 3

Que les partis politiques s'engagent à cesser d'avoir recours à la privatisation et à la sous-traitance dans les services publics.

Proposition 4

Que les partis politiques luttent contre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux.

Priorité numéro 2

Pour une réforme majeure de la loi sur les normes du travail

Proposition 1

Que les partis politiques s'engagent à mettre en place un cadre législatif visant; les agences de placements de personnel, notamment en obligeant l'obtention de permis et une preuve de solvabilité des entreprises; en assurant l'égalité de traitement ainsi que l'application de la convention collective, le cas-échéant; en les contraignant à donner un contrat écrit; en interdisant l'imposition de frais aux salariés; en rendant accessible des postes permanents.

Proposition 2

Que les partis politiques s'engagent à bonifier les régimes de retraite RRQ.

Priorité numéro 3

Pour garantir des emplois de qualité, incluant un salaire décent.

Proposition 1

Que les partis politiques s'engagent à ne pas modifier l'article 50 de la loi sur les normes du travail pour imposer le partage des pourboires.



Proposition 2

Que les partis politiques réclament le droit à la formation et au perfectionnement pour la vie durant.